

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

FREBECOURT

05 JUL. 2022



A4

LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Référence du texte législatif :

article L. 211-7 (IV) du Code de l'environnement, décret n°59-96 du 7 janvier 1959 valeur de servitudes au sens de l'article L. 151-37-1 du code rural, article L. 151-37-1 et articles R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural

Acte instituant la servitude :

A.P. N° 3.127.63 du 19/09/1963

Désignation de la servitude :

LA MEUSE

A4

LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Référence du texte législatif :

article L. 211-7 (IV) du Code de l'environnement, décret n°59-96 du 7 janvier 1959 valeur de servitudes au sens de l'article L. 151-37-1 du code rural, article L. 151-37-1 et articles R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural

Acte instituant la servitude :

A.P. N° 3.127.63 du 19/09/1963

Désignation de la servitude :

LA SAONELLE : Affluent de la Meuse

AC1

PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles), Immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants, Immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants, protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32

Acte instituant la servitude :

Inscrit le 15/06/1977

Désignation de la servitude :

FREBECOURT: Chateau de Bourlemont façades et toitures de l'ensemble des bâtiments chapelle plafond à la Française du salon au premier étage.

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif :

Eaux potables : article L215-13 du code de l'environnement, article L.1321-2, article L. 1321-2-1, articles R. 1321-6 et suivants - Eaux minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, articles R. 1322-17 et suivants

Acte instituant la servitude :

Arrêté Préfectoral n° 379/2013 du 22/02/2013

Désignation de la servitude :

FREBECOURT : Sources des Platanes

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif :

Eaux potables : article L215-13 du code de l'environnement, article L.1321-2, article L. 1321-2-1, articles R. 1321-6 et suivants - Eaux minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, articles R. 1322-17 et suivants

Acte instituant la servitude :

Arrêté Préfectoral n°2650/2008 du 14/08/2008 modifié par Arrêté Préfectoral n°907/2012 du 10/05/2012

Désignation de la servitude :

Forages des Torrières F1, F2, F3 et F4

EL7

CIRCULATION ROUTIERE - ALIGNEMENTS

Référence du texte législatif : Articles L. 112-1 à L. 112-8, L. 123-6, L. 123-7, L. 131-4, L. 131-6, L. 141-3, R.112-1 à R.112-3, R. 123-3, R. 123-4, R.131-3 à R. 131-8 et R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :
R.D. 53.

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :
DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

PM1

PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Référence du texte législatif : Articles L. 562-1 à L. 562-9 et R. 562-1 à R. 562-11 du code de l'environnement, article L. 174-5 du nouveau code minier, Décret n°2000-547 du 16 juin 2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du code minier

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°152/05/DDE du 5 juillet 2005, modifié par Arrêté Préfectoral n°271/2010/DDT du 23 juillet 2010

Désignation de la servitude :
Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles Inondation (PPRi) de La Meuse

PT3

TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

T1

VOIES FERREES

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 (articles 1 à 11) - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE DE BOLOGNE A PAGNY SUR MEUSE

T1

VOIES FERREES

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 (articles 1 à 11) - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :

LIGNE DE CULMONT-CHALINDREY A TOUL.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juillet 1845 (articles 1 à 11) - L. 123-6 et R.123-3, L. 114-1 à L. 114-6 , R. 131-1 et s. ainsi que R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude : Loi du 15/07/1845

Désignation de la servitude :
LIGNE NANCOIS-TRONVILLE A NEUFCHATEAU

